

## CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2018

Le printemps est arrivé et comme chaque année la ville de Joigny organise en collaboration avec l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien, un concours communal de fleurissement.

La politique environnementale voulue par la municipalité passe par une réflexion globale sur l'ensemble de la ville tant en matière de fleurissement qu'en matière de gestion des espaces verts urbains.

Dans un souci de respect de l'environnement, les services municipaux engagent des actions de manière raisonnée et réfléchie pour le désherbage, un terreau produit à partir d'un compost des feuilles des arbres de la ville, du paillage...

Pour cela, la ville a été citée en exemple à la matinée sur l'éco-exemplarité par le syndicat des déchets du centre Yonne.

Afin que Joigny reste une ville fleurie, fleurissez massivement vos balcons, fenêtres et jardins... et inscrivez-vous en indiquant la catégorie pour laquelle vous concourez. Il en existe 6 :

- ☼ **Catégorie 1 : maison avec jardin ou terrasse**
- ☼ **Catégorie 2 : balcon**
- ☼ **Catégorie 3 : façade ou décor floral sur la rue**
- ☼ **Catégorie 4 : ferme, exploitation agricole ou viticole**
- ☼ **Catégorie 5 : café, restaurant et commerce**
- ☼ **Catégorie 6 : hébergement touristique**

N'oubliez pas de penser à l'environnement : plantes économes en eau, paillage, récupérateur d'eau, compost, produits phytosanitaires bio...

Pour vous inscrire, remplissez le bulletin (au verso de cette page) **au plus tard le vendredi 20 juillet 2018**

- retournez-le par courrier à la mairie - 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragons - BP 210 - 89306 Joigny cedex
- ou déposez-le à la mairie (service relations publiques) ou à l'office de tourisme.
- par courriel à l'adresse : [mairie@ville-joigny.fr](mailto:mairie@ville-joigny.fr)

Un jeu sur la page Facebook de la ville de Joigny est organisé autour du concours de fleurissement : rendez-vous sur la page Facebook de la ville de Joigny du 23 au 29 juillet 2018 et publiez votre plus belle photo en commentaire. Un jury déterminera le gagnant : à gagner 2 places au cinéma Agnès Varda.

Le règlement du concours est disponible sur le site internet de la ville (page accueil), à la mairie ou à l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien.

Le jury ne manquera pas de visiter votre fleurissement.  
Nous comptons sur vous pour que Joigny soit une ville bien fleurie !

Bernard MORAINÉ  
Maire de Joigny



Frédérique COLAS  
Adjointe au maire déléguée  
à l'environnement et au cadre de vie

# CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2018

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**CATEGORIE** (entourer la case correspondant à votre situation) : 1 2 3 4 5 6

Merci d'indiquer en lettres capitales vos :

**CIVILITE** (entourer la case correspondante) : M. Mme Melle

**NOM** : .....

**PRENOM** : .....

**ADRESSE** : .....

**PRECISIONS** (étage...) : .....

**Présentation de vos actions en faveur de l'environnement** (à défaut d'indication, le jury attribuera la note 0 à ce critère) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Par la présente, je confirme que j'ai pris connaissance du règlement, et j'autorise la ville de Joigny à photographier ma propriété et à utiliser ces clichés pour les besoins éventuels de son bulletin municipal (Joigny infos), de son site internet, et de ses pages sur les réseaux sociaux et transmettre les photos à Yonne et tourisme.

Fait à Joigny, le .....

Signature .....

